



**MAIRIE DE
SISTERON**

BP. 100 – 04203 SISTERON CEDEX
TELEPHONE : 04.92.61.00.37
TELECOPIE : 04.92.61.28.02

**Département des Alpes de Haute-Provence
COMMUNE DE SISTERON**

DECISION DU MAIRE - DMSF 2022-09-04

**AVENANT
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX
A
MME JESSICA JOURDAN
198 rue Droite 04200 SISTERON
TRANSFERT PROVISoire
BUREAU DE TABAC**

Le Maire de la Commune de SISTERON

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020-03-06.SG du 23 mai 2020 conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la DMSF 2021-07-29 et la convention en date du 18-11-2021.

CONSIDERANT la durée des travaux de la rue MERCERIE.

DECIDE

ARTICLE 1 : de prolonger la mise à disposition des locaux situés au rez-de-chaussée - 198 rue droite - 04200 SISTERON d'une surface de 95 m² pour permettre à Madame JOURDAN Jessica de poursuivre son activité commerciale 198 rue Droite à SISTERON.

ARTICLE 2 : Cette mise à disposition est consentie jusqu'au 31/12/2022.

ARTICLE 3 : Cette mise à disposition est consentie et acceptée moyennant une indemnité mensuelle de 50.00 € (cinquante euros) + les charges de 100.00 € (cent euros), que l'occupant s'engage à payer d'avance le 1^{er} de chaque mois.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence, Madame le Trésorier et Madame Jessica JOURDAN.

Fait à SISTERON, le 21-10-2021
Le Maire,
D. SPAGNOU.

Mis en ligne le 30/06/2023 à 14h29

REÇU EN PREFECTURE
le 21/10/2022

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-210402095-20221021-2022_09_04D